

**ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ
2005-2006**

ENTRE

**L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX
LOCAUX DE SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES
SOCIAUX DE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

ET

***LE CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES
SOCIAUX DE LAC-SAINT-JEAN-EST***

Le 5 janvier 2006

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET DE L'ENTENTE	1
2. DURÉE DE L'ENTENTE	1
3. ENGAGEMENT DE L'AGENCE	1
3.1 UNE PRIORITÉ : FAIRE FACE AU VIEILLISSEMENT.....	1
3.2 FINANCEMENT	2
3.3 AUTRES ENGAGEMENTS	2
4. ENGAGEMENT DU CSSS DE LAC-SAINT-JEAN-EST	2
4.1 OBJECTIFS DE RÉSULTATS.....	2
Engagement du CSSS de Lac-Saint-Jean-Est pour « Faire face au vieillissement »	3
Pour les programmes-services et les programmes-soutien	3
4.2 PARTICULARITÉS DU CSSS DE LAC-SAINT-JEAN-EST	12
5. IMPUTABILITÉ DU CSSS de Lac-Saint-Jean-Est	12
6. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	13
ANNEXE 1 Lettre afférente à l'entente	23

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente de gestion et d'imputabilité entre l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean et le Centre de santé et de services sociaux de Lac-Saint-Jean-Est s'inscrit dans le contexte créé par l'*Entente de gestion et d'imputabilité 2005-2006* conclue entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et cette agence. Cette dernière entente sert donc à plusieurs égards de référence.

La présente entente de gestion et d'imputabilité 2005-2006 entre le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est et l'Agence¹ s'inspire de l'article 182.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS). Elle a pour but d'améliorer et d'adapter l'offre de service et l'efficacité générale du système. Elle précise, d'une part, les engagements de l'Agence : les résultats qu'elle attend, les indicateurs de suivi et les ressources dont disposera le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est en 2005-2006. Elle stipule, d'autre part, l'imputabilité du CSSS de Lac-Saint-Jean-Est, particulièrement sa contribution à l'atteinte des cibles régionales et locales, et ce, pour chacun des programmes-services² et des programmes-soutien³.

L'Agence exige du CSSS de Lac-Saint-Jean-Est qu'il maintienne, à moins de conditions précisées dans l'entente de gestion et d'imputabilité, le volume de services non visés par des attentes spécifiques. Elle exige de plus que le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est lui justifie toute baisse non prévue dans l'entente de gestion et d'imputabilité du niveau de services dont elle assure l'offre.

2. DURÉE DE L'ENTENTE

L'entente de gestion et d'imputabilité entre l'Agence et le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est couvre l'année financière 2005-2006, soit du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

3. ENGAGEMENT DE L'AGENCE

L'Agence s'engage à soutenir le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est dans la réalisation de son mandat. Cette section de l'entente de gestion et d'imputabilité précise la nature de cet engagement. Elle stipule, d'une part, les attentes de l'Agence et formule celles-ci en fixant des seuils et des cibles de services mesurables par le suivi d'indicateurs spécifiques. D'autre part, cette section énonce les obligations de l'Agence, notamment en matière de financement et de ressources humaines.

Le ministre exige de l'Agence qu'elle s'assure du maintien, à moins de conditions précisées dans l'entente de gestion et d'imputabilité, du volume de services non visés par des attentes spécifiques. Il exige de plus que l'Agence lui justifie toute baisse non prévue dans l'entente de gestion et d'imputabilité du niveau de services dont elle assure l'offre.

3.1 UNE PRIORITÉ : FAIRE FACE AU VIEILLISSEMENT

Faire face au vieillissement de sa population constitue la priorité de l'entente de gestion et d'imputabilité que l'Agence conclut avec le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est. Le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est doit donner suite à cette priorité par la bonification en 2005-2006 des services à l'intention des personnes âgées et par sa contribution au *plan d'action régional* en élaboration pour l'automne 2005.

¹ Le mot Agence est utilisé en lieu et place de l'expression Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans le présent document.

² L'appellation « programme-services » désigne les neuf programmes suivants : santé publique, services généraux – activités cliniques d'aide, perte d'autonomie liée au vieillissement, déficience physique, déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement, jeunes en difficulté, dépendances, santé mentale, santé physique.

³ L'appellation « programme-soutien » désigne les deux programmes suivants : administration et soutien aux services, gestion des bâtiments et des équipements.

3.2 FINANCEMENT

Le niveau de la dépense autorisée 2005-2006 du CSSS de Lac-Saint-Jean-Est s'établit à 64 878 041 \$. Le financement de cette dépense sera assuré par des crédits budgétaires (enveloppe initiale au net) de 59 069 328 \$, des revenus évalués à une somme de 5 808 713 \$ portant l'enveloppe initiale de crédits bruts à 64 878 041 \$.

À ce dernier montant s'ajoute la cible maximale de déficit de 0 \$ pour le présent exercice totalisant ainsi la somme de 64 878 041 \$ de dépenses initialement autorisées en 2005-2006.

3.3 AUTRES ENGAGEMENTS

Cette section présente les engagements pris par l'Agence qui sont susceptibles d'avoir un impact sur l'offre de service du CSSS de Lac-Saint-Jean-Est (mesures en matière de ressources humaines, tant en ce qui concerne l'effectif médical, l'effectif en soins infirmiers, le personnel cadre du réseau ou les membres des conseils d'administration, mesures en matière de désengorgement des urgences, cadres de référence ministériel, orientations ou plans d'action, etc.).

4. ENGAGEMENT DU CSSS DE LAC-SAINT-JEAN-EST

Dans le cadre de la présente entente, le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est s'engage, sur la base d'une offre de service acceptée par l'Agence et en respectant le budget autorisé à cet effet, à fournir à la population qu'il dessert l'accès aux services de santé et aux services sociaux prévus par les programmes-services et les programmes-soutien.

Pour respecter ses engagements, le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est doit prendre les moyens appropriés pour atteindre les objectifs fixés par l'Agence, notamment en ce qui concerne les ressources humaines, l'amélioration continue de la qualité des services, la satisfaction de la clientèle et l'équilibre budgétaire.

Le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est doit assurer la dispensation de services à un niveau correspondant à l'enveloppe budgétaire qui lui est accordée, dans le respect des attentes énoncées par l'Agence et convenues à l'intérieur de la présente entente. Il appartient au CSSS de Lac-Saint-Jean-Est de répartir cette enveloppe en fonction, d'une part, de l'impératif que constitue le respect de seuils de services et, d'autre part, de l'atteinte de cibles de résultats. De plus, le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est doit, à moins de conditions particulières précisées dans l'entente de gestion et d'imputabilité, maintenir le niveau des services offerts sur son territoire.

Le respect des termes de l'entente de gestion et d'imputabilité est une condition inhérente au maintien de la récurrence de l'enveloppe budgétaire pour l'exercice subséquent. Tout écart fera l'objet d'une réduction budgétaire équivalente pour l'année suivante. Le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est devra, pour être en mesure de récupérer ces sommes, déposer à l'Agence les mesures requises pour assurer le respect des objectifs fixés.

4.1 OBJECTIFS DE RÉSULTATS

Cette section précise les objectifs de résultats poursuivis par le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est, formulés en termes d'engagement déboursé et annualisé. Elle identifie de plus comment le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est tient compte de la priorité du ministre à l'égard du vieillissement de la population et de son impact sur le système de services. Finalement, elle prévoit l'énoncé de particularités du CSSS de Lac-Saint-Jean-Est et de dispositions conséquentes.

Engagement du CSSS de Lac-Saint-Jean-Est pour « Faire face au vieillissement »

PRIORITÉ MINISTÉRIELLE : FAIRE FACE AU VIEILLISSEMENT

Pour répondre à la priorité « Faire face au vieillissement », le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est prend l'engagement de contribuer au **plan d'action régional 2005-2010**.

Pour les programmes-services et les programmes-soutien

1.1 SANTÉ PUBLIQUE

DÉVELOPPEMENT DE L'ADAPTATION ET DE L'INTÉGRATION SOCIALE			
1.1.1 Indicateur :	Proportion de femmes âgées de 20 ans ou plus, sous-scolarisées et vivant sous le seuil de faible revenu, ayant accouché dans l'année, rejointes par les Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance – Volet soutien aux familles qui vivent dans l'extrême pauvreté.		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT⁴	P-13	ENGAGEMENT⁵ - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ⁶
38 %	32 % (15/47)	55 % (26/47)	55 % (26/47)

HABITUDES DE VIE ET MALADIES CHRONIQUES			
1.1.2 Indicateur :	Nombre de fumeurs qui ont reçu des services de cessation dans des centres d'abandon du tabagisme (CAT).		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
46	56	31	31
1.1.3 Indicateur :	Taux de participation au programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS).		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
52,4 %	59,1 %	60,1 %	60,1 %
1.1.4 Indicateur :	Taux de détection du cancer du sein.		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
Initial : >5/1000	6,3	6,3/1000	6,3/1000
Subséquent : >3,5/1000	ND	>3,5	>3,5
1.1.5 Indicateur :	Taux de référence pour investigation.		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
Initial : 7,7	11,1	7,1	7,1
Subséquent : 8,7	8,2	8,0	8,0

VIH/SIDA, VHC ET ITS			
1.1.6 Indicateur :	Volume de tests de dépistage des infections transmissibles sexuellement et par le sang réalisé par les SIDEP auprès de l'ensemble de la clientèle.		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
>0	308	>308	>308

⁴ La situation du CSSS de Lac-Saint-Jean-Est est constituée des points de départ établis pour 2004-2005 auxquels s'ajoutent l'engagement annualisé pour la même période.

⁵ Engagement 2005-2006 déboursé : il s'agit de l'engagement total (situation du CSSS de Lac-Saint-Jean-Est + engagement 2005-2006 déboursé) en termes de volume, d'intensité ou de nombre qui sera réellement réalisé en 2005-2006 pour un indicateur donné.

⁶ Engagement annualisé : il s'agit de l'engagement total (situation du CSSS de Lac-Saint-Jean-Est + engagement 2005-2006 annualisé) en termes de volume, d'intensité ou de nombre qui sera réalisé sur la base d'une année complète pour un indicateur donné.

1.1.7 Indicateur	Volume de tests de dépistage des infections transmissibles sexuellement et par le sang réalisés auprès des clientèles vulnérables hors les murs du SIDEP.		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
>0	0	>0	>0
1.1.8 Indicateur :	Volume de vaccinations auprès de l'ensemble de la clientèle du SIDEP.		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
>0	0	>0	>0
1.1.9 Indicateur	Volume de vaccinations des clientèles vulnérables hors les murs du SIDEP.		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
>0	0	>0	>0

1.2 SERVICES GÉNÉRAUX – ACTIVITÉS CLINIQUES ET D'AIDE

SERVICES INFIRMIERS GÉNÉRAUX			
1.2.1 Indicateur :	Taux d'utilisation du service Info-Santé.		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
,419	,380	,380 (104 698 appels)	,380

SERVICES PSYCHOSOCIAUX GÉNÉRAUX			
1.2.2 Indicateur :	Nombre d'utilisateurs desservis par les services psychosociaux en CSSS (mission CLSC).		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
134	103	285	285
1.2.3 Indicateur :	Nombre moyen d'interventions par usager réalisées dans le cadre des services psychosociaux en CSSS (mission CLSC).		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
2,2	1,5	2,35	2,35

1.3 PERTE D'AUTONOMIE LIÉE AU VIEILLISSEMENT

SERVICES DANS LE MILIEU DE VIE			
1.3.1 Indicateur :	Nombre de personnes en perte d'autonomie recevant des services de soutien à domicile dispensés par les CSSS (mission CLSC).		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
1168	1154	1072 (14,3%)	1072
1.3.2 Indicateur :	Nombre moyen d'interventions en soutien à domicile reçu par les personnes en perte d'autonomie.		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
15,6	16,7	18,0 (19296/1072)	18,0

SERVICES OFFERTS AUX PERSONNES HÉBERGÉES EN MILIEU DE VIE SUBSTITUT			
1.3.3 Indicateur :	Nombre moyen d'heures travaillées par jour-présence en soins infirmiers et d'assistance dans les CHSLD.		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
3,35	3,17	3,17	3,17
1.3.4 Indicateur :	Nombre moyen d'heures travaillées par jour-présence en services professionnels dans les CHSLD.		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
0,22	0,17	0,22	0,22

1.4 DÉFICIENCE PHYSIQUE

SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE : SOUTIEN À DOMICILE OFFERT AUX PERSONNES ET À LEUR FAMILLE			
1.4.1 Indicateur :	Nombre de personnes ayant une déficience physique recevant des services de soutien à domicile par les CSSS (mission CLSC).		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
361	334	335 (15,8%)	335
1.4.2 Indicateur :	Nombre moyen d'interventions en soutien à domicile dispensées par les CSSS (mission CLSC), par usager (DP).		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
7,5	11,4	12,0	12,0
1.4.3 Indicateur :	Nombre d'usagers ayant une déficience physique dont la famille reçoit des services de soutien par allocation directe.		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
61	57	57 (4,8%)	57

DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET TED

DÉFICIENCE INTELLECTUELLE			
SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE : SOUTIEN À DOMICILE OFFERT AUX PERSONNES ET À LEUR FAMILLE			
1.5.1 Indicateur :	Nombre de personnes ayant une déficience intellectuelle recevant des services de soutien à domicile par les CSSS (mission CLSC).		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
86	87	87	87
1.5.2 Indicateur :	Nombre moyen d'interventions en soutien à domicile dispensées par les CSSS (mission CLSC), par usager (DI).		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
2,6	2,6	4,0	4,0
1.5.3 Indicateur :	Nombre d'usagers ayant une déficience intellectuelle dont la famille reçoit des services de soutien par allocation directe.		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
52	58	58	58

TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT			
SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE : SOUTIEN À DOMICILE OFFERT AUX PERSONNES ET À LEUR FAMILLE			
1.5.4 Indicateur :	Nombre de personnes ayant un trouble envahissant du développement recevant des services de soutien à domicile par les CSSS (mission CLSC).		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
17	17	17	17
1.5.5 Indicateur :	Nombre moyen d'interventions en soutien à domicile dispensées par les CSSS (mission CLSC), par usager (TED).		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
2,35	2,35	2,35	2,35
1.5.6 Indicateur :	Nombre d'usagers ayant un trouble envahissant du développement dont la famille reçoit des services de soutien par allocation directe.		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
14	17	17	17

1.6 JEUNES EN DIFFICULTÉ

SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE OFFERTS AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ			
1.6.1 Indicateur :	Nombre d'usagers (jeunes et leur famille) rejoints en CSSS (mission CLSC).		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
375	363	400 (3,9%)	492 (4,8)
1.6.2 Indicateur :	Nombre moyen d'interventions par usager (jeunes et leur famille) en CSSS (mission CLSC).		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
3,4	3,81	4,0	5,0
1.6.3 Indicateur :	Proportion de femmes de moins de 20 ans ayant accouché dans l'année rejoints par les Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance – Volet Programme de Soutien aux jeunes parents.		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
80%	65%	80%(14/17)	80%

1.7 DÉPENDANCES

Voir 4,2 Particularités du CSSS de Lac-Saint-Jean-Est

1.8 SANTÉ MENTALE

SANTÉ MENTALE			
1.8.1 Indicateur :	Nombre d'usagers (moins de 18 ans) souffrant de troubles mentaux ayant bénéficié de services d'évaluation, de traitement et de suivi en première ligne santé mentale dans les CSSS (mission CLSC).		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
3	3	90	120
1.8.2 Indicateur :	Nombre d'usagers (18 ans et plus) souffrant de troubles mentaux ayant bénéficié de services d'évaluation, de traitement et de suivi en première ligne en santé mentale en CLSC (mission CLSC).		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
529	529	529	529
1.8.5 Indicateur :	Nombre moyen d'usagers de 18 ans et plus ayant reçu des services de soutien d'intensité variable dans la communauté.		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
70	29	100	100
1.8.6 Indicateur :	Nombre moyen d'usagers de 18 ans et plus qui ont reçu des services de suivi intensif.		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
0	0	17,5	35

1.9 SANTÉ PHYSIQUE

URGENCES			
1.9.1 Indicateur :	Séjour moyen sur civière		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
7,42	10,85	9,6	9,6

1.9.2 Indicateur :	Séjour moyen sur civière des personnes de 75 ans et plus.		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
12,8	12,8	12	12
1.9.3 Indicateur :	Pourcentage de séjour de 48 heures et plus sur civière.		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
,1%	1,72%	0,5%	0,5%
1.9.4 Indicateur :	Pourcentage de séjour de 48 heures et plus sur civière des personnes de 75 ans et plus.		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
4,0%	4,0%	3,5%	3,5%

SOINS PALLIATIFS			
1.9.5 Indicateur :	Nombre d'usagers desservis en soins palliatifs à domicile.		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
182	126	130	130
1.9.6 Indicateur :	Nombre moyen d'interventions par usager en soins palliatifs à domicile.		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
12,17	11,7	12,85	12,85

1.9.11 Indicateur :	Nombre de chirurgies réalisées en orthopédie pour le remplacement total de la hanche.		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
34 (2002-03)	46	42	42
1.9.12 Indicateur :	Nombre de chirurgies réalisées en orthopédie pour le remplacement total du genou.		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
76 (2002-03)	84	85	85
1.9.13 Indicateur :	Nombre de chirurgies de la cataracte réalisées.		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
700 (2002-03)	1062	1073	1073
1.9.14 Indicateur :	Nombre de chirurgies d'un jour réalisées (excluant cataractes).		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
1247 (2002-03)	1358	1247	1247
1.9.15 Indicateur :	Nombre de chirurgies avec hospitalisation réalisées (excluant PTH et PTG).		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
1369 (2002-03)	1439	1369	1369

2. GESTION DES BÂTIMENTS ET DES ÉQUIPEMENTS

2.1.1 Indicateur :	Taux des dépenses en administration et en soutien aux services		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
24,5%	24,5%	24,4%	24,4%
2.2.1 Indicateur :	Consommation en giga joules par mètre carré		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
1,74 Gj/m ²	1,85 Gj/m ²	1,651 Gj/m ²	1,651 Gj/m ²

3. AU PLAN DES RESSOURCES HUMAINES

3.1 Indicateur :	Ratio entre le nombre d'heures en assurance salaire et le nombre d'heures travaillées.		
SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
5,40%	5,91%	5,85%	5,85%

4. AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES SERVICES ET DE LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Pour l'année 2005-2006, le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est devra agir sur :

- La prévention des infections nosocomiales;
- La prestation sécuritaire des services de santé et des services sociaux;
- L'élaboration d'un plan ministériel en cas de pandémie :

- Les agences devront participer activement à l'élaboration et à la mise en place du plan ministériel de santé et de services sociaux d'intervention en cas de pandémie.
- La qualité de l'environnement des soins, plus spécifiquement :
 - Le vieillissement du parc immobilier entraîne une pression importante sur les lieux de prestation de service. Le Conseil du trésor a accepté d'augmenter substantiellement les enveloppes de maintien d'actifs. Le ministre exige donc du réseau que tous les établissements procèdent à la mise en place d'un plan de conservation et de fonctionnalités immobilières;
 - Afin d'assurer une qualité optimale des services de support aux services cliniques, le ministre demande aux agences de prendre les mesures appropriées pour augmenter le taux de satisfaction de la clientèle au niveau de la qualité de l'alimentation fournie aux personnes hébergées. De plus, les établissements doivent mettre en place un programme d'entretien préventif des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (CVCA), et un programme de surveillance des contaminants.
- Les visites d'appréciation de la qualité des services en milieu de vie substitut.

Les visites systématiques d'appréciation de la qualité en milieu d'hébergement ont été initiées par le ministère en 2004. Elles visent à s'assurer que tout milieu de vie substitut offre des services de qualité et que s'il y a lieu, un plan d'action soit mis en place pour corriger les situations inacceptables. Au cours de l'année financière 2005-2006, il est donc attendu des agences qu'elles mènent à bien cette activité. Chaque agence devra donc se gouverner conformément aux cadres administratifs et de référence précisant les attentes ministérielles relatives :

- Au suivi à être réalisé eu égard aux recommandations adressées aux établissements visités en 2004 et aux plans d'action en découlant;
- À la poursuite des visites en CHSLD;
- À la réalisation des visites en ressources intermédiaires et de type familial.

Les indicateurs suivants doivent être adaptés à la réalité de l'établissement.

MESURES POUR CONTRER LES INFECTIONS NOSOCOMIALES			
4.1	Indicateur :	... sur le ratio de professionnels en prévention des infections nosocomiales.	
		<ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP pour 133 lits de courte durée (CH) • 1 ETP pour 250 lits de longue durée (CHSLD) 	
	SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ
	CH : %	1	32hrs
	CHSLD : %	1	31hrs
			ENGAGEMENT ANNUALISÉ
			32hrs
			31hrs

PRESTATION SÉCURITAIRE DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX			
4.2	Indicateur :	... sur la gestion du risque et de la qualité.	
	SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ
	1	1	1
			ENGAGEMENT ANNUALISÉ
			1
4.3	Indicateur :	... sur la politique de divulgation de tout accident à un usager.	
	SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ
	1	1	1
			ENGAGEMENT ANNUALISÉ
			1
4.4	Indicateur :	... sur la déclaration des incidents/accidents	
	SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ
	1	1	1
			ENGAGEMENT ANNUALISÉ
			1

4.5	Indicateur :	... sur la mise en place d'un registre local des incidents/accidents.		
	SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
	1	1	1	1
4.6	Indicateur :	... sur l'agrément de leurs services par un organisme d'accréditation reconnu.		
	SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P-13	ENGAGEMENT - DÉBOURSÉ	ENGAGEMENT ANNUALISÉ
	0	1	1 (octobre 2004)	1

5. L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE DU CSSS DE LAC-SAINT-JEAN-EST

Évolution de la situation financière de l'établissement par rapport à l'année précédente			
5.1	Mesure de la performance	Déficit annuel réel 2004-2005	Équilibre budgétaire 2005-2006
	Indicateurs		
	Évolution de la situation financière de l'établissement par rapport à l'année précédente et selon le cas, en fonction de la cible convenue.	269 407 \$ ^a	0 \$ ^b
	Conformité et caractère conséquent de l'exercice du suivi financier relatif au respect de cette cible déficitaire maximale, notamment, en ce qui a trait à l'application des circulaires relatives à : <ul style="list-style-type: none"> - la Planification budgétaire (2005-15); - l'Exécution du budget (2005-019); - la Politique d'emprunts reliée au fonds d'exploitation (2005-017). 		
A Si l'établissement présente un surplus d'exploitation, indiquez plutôt 0 \$. Sous réserve de toute modification pouvant résulter des analyses des états financiers relatifs à l'exercice financier se terminant le 31 mars 2005.			
B Si l'équilibre budgétaire ou un surplus d'exploitation est demandé, indiquez 0 \$.			

4.2 PARTICULARITÉS DU CSSS DE LAC-SAINT-JEAN-EST

1.2 Services généraux – activités cliniques et d'aide

1.2.2 et 1.2.3 Dans le cadre des services psychosociaux en CSSS (mission CLSC), le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est s'engage à desservir 330 usagers avec un nombre moyen d'interventions de 3,86 d'ici le 31 mars 2007.

1.3 Perte d'autonomie liée au vieillissement :

Le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est s'engage à procéder à 265 nouvelles évaluations à l'aide de l'outil d'évaluation multi-clientèle (OEMC).

1.3.1 et 1.3.2. Puisque « faire face au vieillissement » est la priorité ministérielle, nous accordons une attention particulière à l'atteinte des cibles de services dans le programme service de perte d'autonomie liée au vieillissement.

Dans le cadre du programme service de perte d'autonomie liée au vieillissement, le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est s'engage à atteindre les seuils de niveau de service de 15% de la population âgée de 65 ans et plus avec une fréquence de 19 interventions par personne annuellement d'ici le 31 mars 2007.

1,4 Déficience physique

1.4.2 Dans le cadre du programme service de la déficience physique (mission CLSC), en considérant que nous avons notre équipe complète, le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est s'engage à atteindre le seuil de niveau de service, soit un nombre moyen d'interventions par usager de 14,0 au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2007. En 2005-06, nous avons seulement 1,6 ETC / 3,0 en ergothérapie. Dans ce contexte, la cible de 12,0 nous semble très difficile à atteindre.

1.4.3 Le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est s'engage à maintenir les mesures de soutien aux 59 familles desservies en DP, avec un montant moyen versé de 1161,18\$ par famille en allocation directe pour le répit, gardiennage et dépannage.

1,5 Déficience intellectuelle et TED

Suite à une première rencontre avec le CRDI, nous convenons de travailler ensemble dans l'élaboration de nos projets cliniques. Ceci afin de déterminer l'impact des deux organisations sur les usagers et sur le partage des rôles dans la dispensation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et TED sur le territoire Lac-Saint-Jean-Est.

1.5.2 Dans le cadre du programme service de la déficience intellectuelle et TED (mission CLSC), suite à l'élaboration d'un projet clinique complémentaire avec le CRDI, le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est s'engage à atteindre le seuil de niveau de service exigé de 7,0 interventions par usager DI d'ici le 31 mars 2007.

1.5.3 Le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est s'engage à maintenir les mesures de soutien aux 56 familles desservies en DI, avec un montant moyen versé de 758,22\$ par famille en allocation directe pour le répit, gardiennage et dépannage.

1.5.5 Dans le cadre du programme service de la déficience intellectuelle et TED (mission CLSC), suite à l'élaboration d'un projet clinique complémentaire avec le CRDI, le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est s'engage à atteindre le seuil de niveau de service exigé de 4,6 interventions par usager TED d'ici le 31 mars 2007.

1.5.6 Le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est s'engage à maintenir les mesures de soutien aux 17 familles desservies pour les TED, avec un montant moyen versé de 1883,17\$ par famille en allocation directe pour le répit, gardiennage et dépannage.

1,6 Jeunes en difficulté

Le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est s'engage à réduire la pression sur les services de 2^e ligne, principalement offerts dans les Centres Jeunesse, en répondant à 100% des signalements non retenus qui lui sont référés par le Centre Jeunesse.

1.6.1 et 1.6.2 Dans le cadre du programme service jeunes en difficulté, le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est s'engage à atteindre le seuil de niveau de service, soit 620 usagers (6% de la population) avec une fréquence de 6 interventions par usager d'ici le 31 mars 2007.

1,7 Dépendances

Consolidation du Centre de jour en milieu scolaire :

Cible : Assurer la continuité de l'offre de service du Centre de jour de la Commission scolaire de Lac-Saint-Jean-Est. Un budget de développement de 15 000\$ et un point d'arrivée de 50 jeunes sont prévus en 2005-06.

2,1 Administration et soutien aux services

Les dépenses en administration excluent le protocole psychosocial provincial info-social.

5. IMPUTABILITÉ DU CSSS de Lac-Saint-Jean-Est

Le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est doit :

- **Conclure une entente de gestion et d'imputabilité avec l'Agence de la région, en tenant compte d'un niveau de ressources appropriées aux résultats attendus et en assurant le suivi de gestion;**
- **Mettre en place les structures chargées d'assumer les responsabilités dévolues par l'entente de gestion et d'imputabilité et concevoir les activités qui assureront la concrétisation des résultats recherchés;**
- **Témoigner périodiquement auprès de l'Agence de l'état d'avancement des mesures mises en place dans le cadre de l'entente de gestion et d'imputabilité.** À cet effet, le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est s'engage à fournir toute l'information pertinente, notamment à effectuer le suivi des indicateurs définis dans son offre de service;
- **Garantir la fiabilité et la validité de l'information fournie en s'assurant du respect des règles auxquelles sont assujettis les systèmes d'information qui la génère.** La qualité des données dépend directement d'une foule de facteurs, certains antérieurs à leur collecte, d'autres en cours de saisie, d'autres enfin après celle-ci. Le directeur général du CSSS de Lac-Saint-Jean-Est atteste la fiabilité et la validité des données transmises en s'assurant du respect des règles afférentes;
- **Produire, aux périodes 7, 11 et 13, un rapport faisant, à travers le suivi des indicateurs ciblés, un bilan du respect de seuils et de l'atteinte de cibles;**
- **Convenir avec l'Agence, sur la base de l'information contenue dans le bilan à la période 13, des correctifs qui s'imposent et des modalités de leur réalisation, afin de bonifier l'entente de gestion et d'imputabilité de la prochaine année;**
- **Produire à l'Agence, tel que prévu à l'article 182.7 de la LSSSS, un rapport annuel de gestion qui contient une déclaration sous la signature du directeur général attestant la fiabilité des données contenues au rapport et les contrôles afférents.**

6. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Conformément aux dispositions de l'article 182.3 de la LSSSS, l'entente de gestion et d'imputabilité conclut entre le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est et l'Agence est un document public.

Pour la durée de la présente entente de gestion et d'imputabilité, tout nouveau développement de services spécialisés doit faire préalablement l'objet d'une convention avec l'Agence précisant les ressources humaines, les sources de financement, la nature des services à rendre et les résultats visés.

Si l'Agence ou le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est estime que les termes de l'entente ne sont pas respectés, un avis officiel devra être transmis à l'autre partie afin de convenir avec elle de mesures correctrices. Ces correctifs pourront mener à des ajustements à l'entente, d'un commun accord.

Enfin, cette entente pourra être suspendue ou annulée par l'Agence, qui en avisera aussitôt le ministre, conformément aux dispositions de l'article 182.6 de la LSSSS.

Signée à Alma, le 5 janvier 2006

Le directeur général
du CSSS de Lac-Saint-Jean-Est

Le président-directeur général
de l'Agence de développement de
réseaux locaux de services de santé et de
services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-
Jean

ANNEXE 1

Entente de gestion 2005-06 : lettre explicative afférente

Le présent document est complémentaire à l'entente de gestion 2005-2006 du CSSS de Lac-Saint-Jean-Est et en fait partie intégrante. Il vient compléter les particularités locales inscrites à la section 4.

Services généraux – activités cliniques et d'aide

Nous effectuons présentement un important travail de validation de statistiques se rapportant au nombre d'utilisateurs et au nombre moyen d'interventions par utilisateur. Pour faire cette validation, nous examinons autant la codification que la nature du travail effectué dans les secteurs Services généraux, Santé mentale et Jeunesse. Nous comptons également nous rendre dans un établissement comparable afin d'évaluer leurs méthodes de compilation et, au besoin, solliciter à nouveau la collaboration de l'Agence. Notez que pour établir notre cible des services psychosociaux généraux 2005-06, nous avons cumulé les résultats des sous centres d'activités 6562 (autres que PAPA) et 6564 (psychologue).

Perte d'autonomie liée au vieillissement

Nous émettons certaines réserves quant à la réalisation de nos cibles 2005-06 et l'atteinte des seuils au 31 mars 2007. Ces réserves ne réfèrent pas à la pertinence de la cible mais plutôt aux limites de la méthode actuelle de compilation des indicateurs. En effet, l'utilisation de partenaires hors réseau et l'implantation de notre programme de suivi systématique risquent d'avoir un impact défavorable sur nos résultats GESTRED.

Notre organisation locale de services met à profit la contribution de partenaires tels la Coopérative de services à domicile de Lac-Saint-Jean-Est et l'organisme Chèque emploi service. L'utilisation des services de ces organismes a pour effet d'augmenter l'offre de service sur le territoire, mais diminue le nombre d'interventions pour le SAD, ces activités n'étant pas comptabilisées dans nos statistiques. Pourtant, l'utilisation des partenaires hors réseau nous semble concordante avec les orientations ministérielles confirmées pour la mise en place du Réseau local de service prévu à la Loi 25. De plus, nous n'avons pas de liste d'attente et nous répondons à 100% de la demande.

Au cours de l'année 2004-05, les utilisateurs du programme de suivi systématique ont été codés avec les utilisateurs du programme PALV. Par conséquent, les résultats obtenus dans GESTRED ne reflètent pas nos activités réelles. Le programme de suivi systématique est préventif et a pour but de suivre les clients de plus de 85 ans ayant consulté une seule fois au CLSC, peu importe le service. Il est à noter que ces clients sont souvent en excellente santé et ne requièrent pas de soutien à domicile tel que défini par le programme PALV.

Notre cible du nombre d'utilisateurs desservis dans le cadre du programme PALV- Services dans le milieu de vie, est par conséquent revue à la baisse à cause d'un changement dans notre année de référence 2004-05. En soustrayant notre clientèle faisant partie de notre programme de suivi systématique de la clientèle PPA, notre situation à P13 de l'année 2004-05 corrigée serait de 1072 (au lieu de 1154) et notre nombre d'interventions de 19169 (au lieu de 19319). Le nombre moyen d'interventions en SAD pour l'année 2004-05 corrigés serait de 17,9 (au lieu de 16,7). De plus, nous sommes à implanter des outils de suivi systématique pour toute la clientèle desservie par l'équipe de soutien à domicile. L'objectif est d'améliorer l'efficacité, l'efficacité du service et la pertinence des interventions. Il est possible que l'application de ces outils ait pour effet de réduire le nombre moyen d'intervention par l'élimination des visites non pertinentes.

Jeunes en difficulté

Le déploiement depuis maintenant trois ans de notre réseau local jeunesse et le Centre de jour « L'Intersection » de la Commission scolaire expliquent notre fréquence d'interventions différentes du seuil défini à l'entente originale.

Le CSSS de Lac-Saint-Jean-Est a mis en place un réseau jeunesse local qui lui est propre. Ce réseau est un partenariat tripartite du CSSS de Lac-Saint-Jean-Est avec la commission scolaire et le Centre Jeunesse. Les intervenants du réseau signalent une amélioration significative de la prise en charge des jeunes en difficulté. Nous croyons que ce modèle donne d'excellents résultats et qu'aucun jeune n'est laissé pour compte. Or, ce réseau jeunesse local a un impact sur le nombre d'utilisateurs desservis et surtout sur le nombre moyen d'interventions auprès des jeunes et leur famille. Il est cependant difficile d'en évaluer l'impact à ce moment.

Le Centre de jour « L'Intersection » offre un programme de prévention secondaire et tertiaire aux jeunes qui fréquentent les écoles secondaires de notre territoire et qui vivent une problématique liée à la toxicomanie. Le programme offert est d'une durée de 14 jours, incluant les journées post centre de jour et les activités de réintégration. Le programme est basé sur l'approche globale et concertée et il est réalisé en partenariat avec la Commission scolaire, l'Agence, l'organisme communautaire « Tandem » ainsi que notre établissement.

Les services du centre de jour sont dispensés à l'intérieur de l'École secondaire Camille-Lavoie et rejoignent surtout une clientèle qui présente des difficultés dans plusieurs sphères de vie. Avant l'ouverture de ce centre, la plupart de ces jeunes étaient expulsés définitivement de la Commission scolaire et les familles déconcertées sollicitaient beaucoup les services de notre programme « Jeunes en difficulté ».

Par ailleurs, les règles de compilation des activités en usage ne rendent pas justice à ce genre de partenariat.

Déficience physique, intellectuelle et TED

Comme pour la clientèle PALV, nous utilisons la Coop de service à domicile et le Chèque emploi service pour desservir cette clientèle. Nous évaluerons au cours des prochains mois l'impact de ce modèle d'organisation des services sur nos statistiques.

Chirurgies hospitalisées

D'autre part, nous nous interrogeons sur la pertinence de conserver cet indicateur dans sa facture actuelle. Nos démarches d'amélioration de la performance nous incitent à favoriser, chaque fois que c'est possible, la chirurgie d'un jour plutôt que la chirurgie hospitalisée. Cet indicateur va à l'encontre de notre objectif qui répond aux attentes de la population en plus d'être plus économique.